



Les études gymnasiales dans les collèges cantonaux

Informations à l'intention des futurs
élèves et de leurs parents



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BIKAD

La maturité gymnasiale

La voie des études gymnasiales est offerte dans les trois collèges de la ville de Fribourg (Saint-Michel, Sainte-Croix et Gambach) ainsi qu'au Collège du Sud, à Bulle. Elle dure quatre ans et permet d'obtenir le certificat de maturité gymnasiale.

Que signifie «maturité» ?

Le certificat de Maturité gymnasiale, décerné par nos collèges, est reconnu par la Confédération. Il atteste que sa détentrice, son détenteur est apte à entreprendre des études universitaires. Concrètement, il donne accès aux Ecoles Polytechniques Fédérales, aux examens fédéraux de médecine et aux Universités cantonales.

Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

Cet établissement accueille les élèves vaudois et fribourgeois de la Broye selon les mêmes principes, adaptés toutefois à la situation intercantonale. Pour ce gymnase, se référer directement aux informations du site www.gyb.ch.

Les grandes lignes de la maturité gymnasiale

- > Elle impose à tous les élèves l'étude de 11 disciplines fondamentales garantissant ainsi une large et solide formation générale.
- > Elle demande à chaque élève d'approfondir deux disciplines en choisissant individuellement deux options, selon ses goûts, ses intérêts et ses besoins. L'option spécifique caractérise l'orientation principale que l'élève souhaite donner à ses études secondaires, tandis que l'option complémentaire peut renforcer cette orientation ou, au contraire, la diversifier.
- > Finalement, elle implique que chaque étudiant-e réalise, de manière autonome, un travail de maturité faisant l'objet d'un texte et d'une présentation orale.

Une chance, mais aussi un défi

L'objectif principal de la maturité gymnasiale est de préparer les élèves à entreprendre des études universitaires ou une formation de haut niveau. Au cours de leur cursus gymnasial, les étudiants s'enrichissent de nouvelles compétences intellectuelles et acquièrent un large éventail d'aptitudes dans de nombreux domaines. Ils aiguisent également leur curiosité et leur sensibilité aux arts. Les études gymnasiales conduisent les élèves à développer leur personnalité dans un esprit d'ouverture et à s'affirmer en tant qu'individus prêts à se lancer dans la poursuite de leurs études et dans leur vie professionnelle en toute confiance.

Pour atteindre ce but, la voie d'études de la maturité gymnasiale requiert un haut niveau d'exigences

Très généralement, voici les qualités que l'on souhaite développer chez les élèves pour leur permettre d'atteindre leur «maturité».

- > Être apte à vivre et à évoluer dans le monde actuel.
- > Être capable d'une réflexion et d'une action indépendantes, tout en sachant s'intégrer dans les divers rouages de la société.
- > Posséder une culture générale solide et équilibrée permettant d'appréhender des problèmes divers en mettant en jeu de nombreuses facultés : intelligence, sensibilité, créativité, sens moral, jugement.
- > Grâce à de bonnes méthodes de travail, être capable d'étendre rapidement son savoir et son savoir-faire pour s'adapter à des besoins nouveaux.

Bases légales :

Ordonnance du Conseil fédéral du 16.02.95 / Règlement de la CDIP
(Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique) du 15.01.95 sur la Reconnaissance des certificats de Maturité, (révision de juin 2007).

RRM-95

Plan d'Etudes Cadre : adopté par la CDIP, il définit les buts, contenus et méthodes de l'enseignement au collège. Il concerne toutes les disciplines dans le respect des sensibilités propres à chaque culture et à chaque discipline. **PEC-94**

Règlement du 15 avril 1998 **sur les études gymnasiales** : il définit l'organisation des études et les conditions d'admission dans les collèges fribourgeois (révision au 01.01.2009). **REG**

Règlement du 17 septembre 2001 **concernant les examens de maturité gymnasiale** : il définit l'organisation et les conditions de réussite aux examens de maturité (révision au 01.01.2009). **REMG**

Les règlements pour la maturité gymnasiale (2023) et le plan d'études cadre (2024) ont été révisés et seront appliqués dans le cadre de la mise en œuvre du [projet cantonal Matu2027](#) pour les premières classes à partir de l'année scolaire 2027/28.

Les disciplines de maturité

Programme d'études

Les pourcentages se réfèrent au volume total d'enseignement des quatre années de gymnase.

Domaines d'études		12 disciplines fondamentales		
Langues	35%	Langue d'enseignement: • Français	**	L'élève choisit: - une option spécifique - et une option complémentaire. Le cumul des branches n'est pas possible.
		2 ^e langue: • Allemand	**	
		3 ^e langue à choix: • Anglais ou Italien ou Latin	**	
Mathématiques et sciences expérimentales	28%	• Mathématiques: 2 niveaux possibles • Physique • Chimie • Biologie • Informatique	**	Options spécifiques • Latin I (débutants) ou Latin II (avancés) ou Grec • Italien ou Anglais ou Espagnol • Physique + appl. des mathématiques • Biologie + chimie
Sciences humaines	17%	• Histoire • Géographie • Philosophie		Options complémentaires • Application des mathématiques • Physique • Chimie • Biologie • Informatique • Géographie • Histoire • Economie & droit • Psychologie - Pédagogie • Philosophie • Sciences religieuses • Sciences politiques • Arts visuels • Musique • Sport
Arts	5%	• Arts visuels ou musique		
Options	15%	• Option spécifique • Option complémentaire • Travail de maturité	** * **	
Disciplines obligatoires		Economie & droit Sciences religieuses		Une langue étudiée comme discipline fondamentale ne peut pas être choisie comme option spécifique.
Sport		Education physique		Le choix de la musique ou des arts visuels comme option spécifique exclut celui de la musique, des arts visuels ou du sport comme option complémentaire.
Facultatif		Anglais Italien		

Discipline d'examen:

** = examens écrit et oral
* = examen oral uniquement

Bilinguisme:

L'élève est encouragé à suivre une ou plusieurs branches dans l'autre langue.

Choix progressif – Choix en connaissance de cause

Afin d'éviter les fausses décisions et de réduire les erreurs d'orientation, l'élève opère son choix progressivement :

- > à l'entrée au gymnase, celui qui a fait du latin, respectivement du grec au CO, peut poursuivre l'étude de ces langues ou non ; il choisit également sa branche artistique ;
- > en 2^e année, il choisit définitivement sa 3^e langue étrangère et son option spécifique ;
- > en 3^e année, il choisit son option complémentaire ; de plus, l'élève fait un dernier choix quant au thème de son Travail de maturité, qui est élaboré en 3^e année.

Le choix en connaissance de cause est basé :

- > sur les acquis préalables, notamment dans les disciplines enseignées au Cycle d'Orientation (les langues) ;
- > sur les autres disciplines abordées en 1^{re} ou 2^e année de gymnase.

Faites le choix de vos options

Choix à l'entrée au collège

- > **Langues anciennes** - Désirez-vous poursuivre l'étude des langues suivies au CO ? Il est vivement recommandé aux étudiants qui ont commencé le latin et le grec de poursuivre l'étude de ces langues en 1^{re} année de gymnase.
- > **Formation bilingue** – Une branche d'enseignement peut être suivie en allemand. Les élèves disposant déjà de bonnes à très bonnes connaissances de l'allemand peuvent intégrer une classe bilingue dès la première année.
- > **Domaine des arts** - Vous devez également choisir à ce moment la branche du domaine des arts que vous désirez suivre en discipline fondamentale : arts visuels ou musique.

Choix à l'entrée en 2^e année

- > **Option spécifique** - La branche choisie à ce titre est celle qui marque la couleur particulière que vous désirez donner à votre maturité. Le choix doit être fait d'abord en fonction de vos goûts personnels et ensuite en fonction de vos intérêts au niveau professionnel. Ce choix doit être mis en perspective avec celui de l'option complémentaire que vous aurez à faire l'année suivante.
- > **3^e langue étrangère** - Cette question intéresse surtout ceux qui désirent étudier une 4^e langue en option spécifique. Une langue étudiée comme discipline fondamentale ne peut pas être choisie comme option spécifique. Le latin, l'anglais ou l'italien peuvent se trouver aux deux niveaux. La langue à laquelle vous désirez accorder le plus d'importance doit être choisie en option spécifique. L'option spécifique Latin I est réservée uniquement à ceux qui n'ont pas choisi le latin au prégymnase.
- > **Cours facultatif d'anglais** : ceux qui n'auraient pas inclus l'anglais dans leur choix de langues peuvent décider de suivre un cours d'anglais de base.
- > **Mathématiques** - Les élèves qui choisissent l'option spécifique «Physique et application des mathématiques» ont l'obligation de suivre un programme renforcé de mathématiques. On peut supposer que d'autres étudiants désirent également suivre un cours renforcé de mathématiques. Dans ce cas les heures se trouveraient partiellement en dehors de l'horaire normal. Ce choix est conseillé aux étudiants qui désirent conserver l'étude du latin par exemple, mais qui n'excluent pas a priori des études scientifiques. Il serait également le bienvenu pour les élèves qui choisissent les options spécifiques « Biologie/chimie » ou « Economie et droit ».
- > **Italien** - Les élèves qui suivent l'italien comme option spécifique ou comme deuxième ou troisième langue ont la possibilité d'effectuer une maturité bilingue français-italien. Seuls les étudiants italophones peuvent choisir l'italien comme deuxième langue (à la place de l'allemand). Dans ce cas, l'option spécifique ne peut être choisie. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (www.fr.ch/S2).

Choix à l'entrée en 3^e année

- > **Option complémentaire** - Elle doit être choisie en perspective avec l'option spécifique. Après une année d'étude, vous avez la possibilité soit de choisir une branche qui **renforce** votre choix de l'option spécifique, soit au contraire de choisir un domaine totalement **différent** pour rééquilibrer les proportions entre les diverses branches étudiées.
Il n'est pas permis de choisir en option complémentaire une des branches étudiées en option spécifique.
D'autre part, le choix d'une discipline artistique en option spécifique, exclut le choix des arts visuels, de la musique ou du sport comme option complémentaire.
- > **Travail de maturité** - Le travail de maturité est organisé sous forme de séminaire, en combinant une part d'enseignement minimale et surtout une part de travail de recherche des élèves avec des discussions en groupe.
Un choix de thèmes, si possible interdisciplinaires, est proposé aux étudiants. Un séminaire réunit les élèves qui ont fait un même choix, sous la direction d'un ou de deux enseignant-e-s. Les travaux peuvent être effectués individuellement ou par groupe de deux.
Le travail fait l'objet d'un exposé ou d'un commentaire rédigé ainsi que d'une présentation orale dans le cadre du séminaire.

Le travail de maturité est évalué par une note qui compte pour l'obtention de la maturité. Le titre du travail de maturité est mentionné sur le certificat.

Aux couleurs du canton

La réglementation fédérale laisse une certaine marge de manœuvre aux cantons qui peuvent adapter leur offre à des traditions propres.

Le canton souhaite aussi maintenir trois caractéristiques.

- > **La philosophie** constitue depuis toujours une spécificité reconnue dans l'enseignement gymnasial fribourgeois. La réglementation fédérale permet aux cantons d'ajouter cette branche aux disciplines de maturité ; comme d'autres cantons, Fribourg a profité de cette possibilité. La philosophie est enseignée en 3^e et 4^e années et sa note compte pour la maturité.
- > **L'économie et droit, les sciences religieuses et l'informatique** font partie du programme d'études dans les premières années, sans figurer parmi les disciplines de maturité.
- > **La promotion du bilinguisme** : le canton de Fribourg profite de sa situation particulière à la frontière des langues pour favoriser la compréhension entre les deux communautés culturelles. Les écoles prennent les dispositions propres à améliorer les compétences linguistiques des élèves qui ont la possibilité de suivre une ou plusieurs disciplines dans la langue partenaire (tandems, échanges, etc.). De plus, ces derniers sont encouragés à suivre un programme répondant aux exigences fédérales pour l'obtention d'une maturité bilingue français-allemand. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet du service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (www.fr.ch/S2).

AVEC (Apportez votre équipement personnel de communication)

Les élèves apportent leur propre ordinateur aux cours selon l'approche AVEC (« Apportez votre équipement personnel de communication »). Un type d'ordinateur standard est recommandé.
[\(\[www.fritic.ch/fr/prestations/byod-avec\]\(http://www.fritic.ch/fr/prestations/byod-avec\)\)](http://www.fritic.ch/fr/prestations/byod-avec)

- > L'essentiel reste la relation entre l'élève et l'enseignant-e, ainsi qu'entre les élèves eux-mêmes. Les nouvelles technologies enrichissent l'enseignement, mais ne remplacent pas les relations humaines ;
- > L'introduction de AVEC a pour objectifs de donner à l'enseignant-e une possibilité supplémentaire de varier ses approches pédagogiques et à l'élève d'accéder plus facilement aux ressources numériques qui sont au cœur de notre société contemporaine ;
- > C'est l'enseignant-e qui choisit à quel moment et selon quelles modalités les élèves utilisent leur ordinateur en classe ;
- > AVEC n'est pas l'approche pédagogique à privilégier par principe, mais une opportunité d'enrichir toutes les formes d'enseignement.



Grille horaire

¹ Allemand : l'italien peut être choisi en langue 2 par des élèves ayant une maîtrise suffisante de l'italien (issus de milieux italophones). Cette offre est proposée au Collège St-Michel.

² Latin : un pont de latin est ouvert en première année pour les élèves qui ont commencé l'étude de cette langue au CO. Pour ces élèves le cours de sciences religieuses est facultatif.

³ Grec : un pont de grec est ouvert en première année pour les élèves qui ont commencé l'étude de cette langue au CO. Pour ces élèves, la 3e heure de sport est facultative.

⁴ L'informatique est enseignée selon un nouveau plan d'études cadre.

Les cours facultatifs d'anglais et d'italien (2 leçons hebdomadaires) sont prévus dès la deuxième année en plus des heures indiquées dans le tableau ci-dessus.

Disciplines	Branches	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Langue 1	Français	4	4	4	5
	Allemand ¹	4	3	3	4
	Allemand (latinistes)	3	-	-	-
Langue 2	Anglais	3	3	3	3
	Latin/Italien L3	-	3	3	4
	Pont de latin ²	3	-	-	-
	Pont de grec ³	2	-	-	-
Langue 3	Niveau standard	4	4	4	4
	Niveau renforcé	-	5	5	5
Mathématiques	Physique	-	2	2	2
	Physique (OS Physique et appl. des mathématiques)	-	3	2	-
	Chimie	2	2	-	-
	Biologie	2	2	-	-
	Informatique ⁴	2	2	-	-
Sciences expérimentales	Histoire	2	2	2	2
	Géographie	2	2	-	-
	Philosophie	-	-	3	3
Arts	Arts visuels / Musique	2	2	2	-
Option spécifique	Physique et appl. des mathématiques	-	3	4	6
	Latin II	-	4	4	5
	Pour les autres branches	-	4	5	5
Option complémentaire	Pour toutes les branches	-	-	2	2
Travail de maturité		-	-	1	-
Disciplines obligatoires	Economie et droit	3	-	-	-
	Economie et droit (latinistes)	2	-	-	-
	Sciences religieuses	2	-	-	-
Sport	Education physique	3	3	3	3

Cours facultatifs

Des branches facultatives, spécialement dans le domaine de l'expression et des activités artistiques (choré, fanfare, théâtre, etc.), ainsi que du sport, sont prévues pendant les quatre années gymnasiales.

Interdisciplinarité

Résoudre un problème, c'est en maîtriser tous les aspects : techniques, économiques, moraux et sociaux. Le savoir isolé ne sert à rien. Il n'est utile qu'en relation avec d'autres savoirs. C'est pourquoi le plan d'études insiste sur la **mise en réseau des disciplines**. Il en résulte «une exigence de bonne coordination thématique et chronologique entre les disciplines enseignées». L'organisation de cours-blocs, de journées ou de semaines thématiques est prévue à cet effet. Mais l'interdisciplinarité est surtout un état d'esprit, celui de penser en niveaux de savoirs.

Conditions d'admission

Les élèves de 11H du type de classe prégymnasiale sont admis sans examen d'admission dans une classe de première année gymnasiale s'ils atteignent les exigences de leur type de classe au CO à la fin de l'année scolaire.

Les élèves de 11H du type de classe générale dont la somme des notes du bulletin en français (coefficients 1), en mathématiques (coefficients 1), en allemand et anglais (moyenne des deux notes, coefficient 1) et en sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne des deux notes, coefficient 1) atteint 20 points à la fin de l'année scolaire et dont aucune de ces quatre notes n'est inférieure à 4.5 sont également admis sans examen d'admission.

Les élèves provenant d'une école publique d'un autre canton, d'une école reconnue par un autre canton ou d'une école suisse de l'étranger qui remplissent les conditions de passage dans les classes analogues de leur école sont admis sans examen d'admission. Les élèves provenant d'une école privée sont admis en cas de réussite d'un examen d'admission. Pour les élèves de 11H, provenant de l'étranger, qui déménagent dans le canton de Fribourg avec leurs parents, la conférence des directeurs et directrices décident s'ils doivent réussir un examen d'admission.

Le coût des études

Ecolage et taxe d'inscription

Pour les élèves dont les parents sont domiciliés dans le canton, le montant de l'écolage annuel pour les élèves des écoles du degré secondaire du 2e degré a été fixé par le Conseil d'Etat à 400 francs. La taxe d'inscription aux écoles précitées est fixée à 100 francs.

Le Service de l'enseignement secondaire du 2e degré renseigne volontiers les parents domiciliés dans un autre canton sur le montant de l'écolage (www.fr.ch/s2).

Matériel scolaire

Le coût des livres, l'ordinateur personnel, scripts, photocopies, calculatrices etc. est à charge de l'élève ou de ses parents. Le montant varie en fonction des niveaux, mais il faut compter environ 500 francs par année.

Autres contributions

D'autres contributions administratives ou concernant les activités culturelles et sportives et certains cours facultatifs représentent un montant de l'ordre d'environ 300 francs par année.

D'autres frais sont également variables et dépendent des activités choisies par l'élève ou sa classe : sorties de classe, visites d'expositions par exemple.

Subsides de formation

Le canton alloue une aide financière dans la mesure où la situation matérielle des parents le justifie. Les secrétariats des écoles transmettent, en début d'année scolaire, les indications nécessaires.

Organisation des collèges fribourgeois

Les études conduisant à la maturité gymnasiale peuvent être suivies dans les quatre collèges cantonaux.



Collège de Gambach (1'100 élèves)
Av. Louis Weck-Reynold 9, 1700 Fribourg
T 026 305 79 11, www.gambach.ch



Collège Ste-Croix (900 élèves)
Rue Antoine de St-Exupéry 4, 1700 Fribourg
T 026 305 21 20, www.cscfr.ch



Collège St-Michel (1'200 élèves)
Rue St-Pierre Canisius 10, 1700 Fribourg
T 026 305 41 26, www.csmfr.ch



Collège du Sud (1'500 élèves)
Rue de Dardens 79, 1630 Bulle
T 026 305 99 00, www.collegedusud.ch

Répartition des élèves

Les élèves admis sont répartis entre les collèges cantonaux de la manière suivante :

- > les élèves de la partie sud du canton fréquentent en principe le Collège du Sud, où l'enseignement est donné en français ;
- > les autres élèves sont répartis entre le Collège St-Michel, le Collège Ste-Croix et le Collège de Gambach, où l'enseignement est donné dans les deux langues officielles du canton, français et allemand.

La répartition des élèves entre les collèges tient compte de la capacité d'accueil de chaque établissement et, dans la mesure du possible, du domicile des élèves et de l'horaire des transports en commun. On s'efforce également d'attribuer les frères et sœurs dans le même établissement.

La répartition globale des élèves entre les collèges cantonaux est décidée chaque année par la conférence des directeurs et directrices ; l'ouverture des classes est soumise à l'approbation de la Direction de la formation et des affaires culturelles. Une fois la répartition globale approuvée par la Direction, les parents sont informés de la décision d'admission avec indication du collège où l'élève est reçu.

Chaque collège offre un maximum d'options. Mais il est possible que, pour des raisons de rationalisation, certains élèves doivent changer de collège au cours des études, ou se rendre dans un autre établissement pour une partie de l'enseignement.

Informations générales sur l'inscription

Des informations générales sont disponibles sur le site internet du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (www.fr.ch/S2), des informations plus précises peuvent être obtenues auprès des écoles.

Perspectives ultérieures

Celui ou celle qui est en possession d'un certificat de Maturité gymnasiale peut, en principe, s'inscrire dans n'importe quelle section d'études d'une Université ou d'une Ecole polytechnique suisse (seule la médecine est soumise à un numerus clausus). Quelques facultés exigent cependant la connaissance de certaines branches qui ne font pas forcément partie du choix de tel ou tel élève : il s'agit essentiellement du latin pour les facultés des lettres, du latin et du grec pour les facultés de théologie. Le grec est obligatoire en faculté des lettres pour l'étude des langues anciennes (latin et grec) et pour celle de l'archéologie.

Cependant, les facultés de lettres et de théologie offrent la possibilité de rattraper le latin et le grec.

Il n'en demeure pas moins que les programmes de chaque option spécifique sont conçus de telle manière qu'ils préparent davantage à certains types d'études universitaires plutôt qu'à d'autres. Les étudiants sont encouragés à opérer leurs choix dans la perspective de leur formation universitaire. Notamment le choix de l'option complémentaire peut se décider en fonction d'une meilleure approche de l'avenir universitaire ou professionnel.

Contrairement aux formations professionnelles, le gymnase ne prépare pas directement à une profession. L'élève qui couronne cette formation générale par l'obtention d'un certificat de Maturité gymnasiale doit consacrer encore plusieurs années à l'acquisition d'une formation professionnelle, universitaire ou non.

Le certificat de Maturité ouvre également la voie à la formation des enseignant-e-s de l'école primaire, à Fribourg par la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation de l'Université de Fribourg.

Conférence des directeurs et directrices des écoles du degré secondaire supérieur

Rue Pierre-Canisius 10, CH-1700 Fribourg

T. +41 26 305 41 26

codess@edufr.ch

